

## **Le dégel du point d'indice : une revalorisation insuffisante**

Les fonctionnaires ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

Pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif. L'annonce gouvernementale de 1,2% en deux fois (0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) marque un pas de sortir de cette situation injuste de régression salariale. Mais elle ne peut être qu'un premier pas. En effet, cette revalorisation n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents.

## **L'augmentation de nos salaires est une préoccupation majeure de notre syndicat**

Comme la FSU, le SNUEP n'a eu de cesse d'exiger la revalorisation de nos salaires comme le montre notre intervention lors de la CAPN du 3 mars 2016 :

« Le SNUEP-FSU veut ici faire entendre l'amertume ressentie par les PLP : parallèlement à la baisse continue du pouvoir d'achat depuis une quinzaine d'années, le ministère ne cesse d'en demander plus aux PLP : les réformes s'enchaînent, les tâches et les missions confiées aux enseignant-es ne cessent de s'alourdir sans qu'ils ne soient rémunérés à la hauteur de leur engagement. Tous les collègues sont en attente du dégel du point d'indice qui constituerait une première mesure de revalorisation salariale. Ils souhaitent aussi une reconnaissance de leur travail. Il est difficile pour les PLP de se voir exclus des mesures de pondération horaire ! dont bénéficient les enseignant-es de l'enseignement général et technique. Notons que la prime de sujétion spéciale remplaçant la prime CCF et versée sous certaines conditions de service n'est toujours pas mise en paiement dans certaines académies. Le SNUEP-FSU continue à revendiquer une diminution du temps de face à face pédagogique permettant de reconnaître toute la charge de travail dévolue aux enseignants. »

**Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) soutiennent et appuient les actions des 17 et 24 mars. Elles confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.**

## **Audience avec le vice-président de la région ALPC : des avancées à mettre sur le compte de l'action syndicale SNUEP**

---

Nous avons relaté dans notre dernier numéro (bulletin académique n°144) quelques points discutés lors de l'audience accordée par M. NEMBRINI à la délégation du SNUEP. L'introduction de l'apprentissage dans nos établissements et classes était un moment fort. Ainsi le SNUEP-FSU a exposé son opposition à ce choix et nous avons proposé de procéder à une évaluation de ce qui se fait, proposition qui a attiré l'attention de nos interlocuteurs.

D'autres sujets ont été discutés et commentés comme l'orientation, la valorisation la voie professionnelle, la dégradation des conditions de travail des collègues, la poursuite d'études ..... et la maintenance du matériel informatique qui pose de réels problèmes dans quelques établissements. Sur ce dernier point, les représentants de la région nous ont assurés que tout serait mis en œuvre pour rendre notre parc informatique plus fonctionnel. A suivre.

Nous avons profité de cette rencontre pour parler de la carte des formations sous statut scolaire, ses points forts et fragiles. Ainsi nous avons démontré la facilité avec laquelle le privé et l'apprentissage développent leurs cartes des formations professionnelles en ciblant des filières attractives. Les représentants de la région ont insisté sur le but recherché : l'équilibre et la complémentarité pour eux entre les différentes cartes !

**Notre délégation a insisté sur les conséquences négatives de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les budgets de nos établissements. Ce sujet a été déjà soulevé lors du dernier Conseil académique de l'éducation national (CAEN) à travers une question posée par le SNUEP-FSU à Mme Cucola, à l'époque, vice présidente du conseil régional aquitaine. Elle a engagé la Région Aquitaine en proposant aux établissements victimes d'une baisse de la taxe d'apprentissage de compenser leur manque à gagner.**

**Lors de cette audience, les représentants de la Région ALPC ont confirmé l'engagement pris par Madame Cucola en précisant qu'un état des lieux de la situation va être lancé à ce sujet dans les jours à venir.**

**Nous tenons à dire que c'est un pas important de franchi en direction de nos Lycées professionnels. Il est urgent de nous tenir au courant si votre établissement est concerné par cette baisse de la taxe d'apprentissage.**

**22 mars : mobilisé-es, avec des modalités diversifiées selon les lieux pour exiger un plan de rattrapage salarial.** Un préavis de grève a été déposé pour permettre la participation aux mobilisations locales.

**24 mars : soutien aux actions à l'initiative des organisations de jeunesse contre la réforme du droit du travail.**

**31 mars : tou-tes en GRÈVE contre le projet de loi « travail » !**

## **ALERTE : VENTE/COMMERCE va subir la même réforme que GA Mobilisons nous !!**

---

Malgré un avis négatif du CEREQ<sup>1</sup> et des organisations patronales, comme celles de la VPC<sup>2</sup> et des petits commerces, **le projet de réduire les Bacs Pro vente et commerce en un seul bac à options est en marche**. Les mêmes qui ont créé l'échec cuisant du bac pro GA récidivent !

Ils proposent de différencier les enseignements professionnels en terminale, la première serait commune aux deux options, ils décident purement et simplement de supprimer l'enseignement de la négociation et ils veulent que **les CCF** se passent, selon leur propre expression, « *au fil de l'eau* » - vocable bien connu des collègues de GA qui signifie en réalité : **évaluations permanentes**. Il s'agirait aussi d'évaluer les comportements professionnels et chaque groupe d'épreuves correspondrait à des blocs de compétences.

**Le SNUEP-FSU dénonce l'introduction des blocs de compétences** dans les diplômes de la voie professionnelle. Ces blocs de compétences, présents aussi dans la **loi El Khomri**, seront certifiés à la carte ce qui entérinerait le grand projet libéral de modularisation des diplômes : **élèves, stagiaires, apprenti-es pourraient ainsi entrer et sortir des LP à tout moment**.

**Le SNUEP-FSU a d'ores et déjà alerté la Dgesco et demandé une audience de l'inspection générale pour dénoncer cette transformation.**

**Le SNUEP-FSU appelle tous les collègues à se mobiliser contre ce projet** qui détériorera encore plus les conditions d'études des élèves, les conditions de travail des enseignant-es et qui servirait une fois encore de prétexte pour sacrifier des postes de PLP.

- 1) CEREQ : centre d'études et de recherches sur les qualifications
- 2) Vente par correspondance

## **Stagiaires : Une revendication juste et légitime... la suite !**

---

Fort de notre dernier entretien le 11 Février avec le directeur de l'ESPE accompagné du délégué Académique à la Formation des Personnels de l'Education et du travail mené au près de nos collègues stagiaires, nous avons réussi à ce que les collègues désireux de passer un Master Meef 2 puisse faire une VAP, et que leur dossier soit examiné en urgence.

Ceci est une première victoire, mais nous continuons notre mobilisation pour que ces dossiers soient examinés avec le plus de bienveillance possible, au vu des délais de préparation, ainsi que sur le fait pour ces stagiaires de devoir payer leur VAP pour s'inscrire par la suite au Master.

Dans quelques jours nous serons encore au rectorat pour défendre encore les différents dossiers de nos collègues stagiaires : Mutations, formation, parcours, CLESS, C2I, Indemnité de déplacement, ...)

Cette mission d'accompagnement des nouveaux entrants dans le métier va au-delà de quelques écrits ou de déclaration en assemblée plénière, nous la défendons dès la rentrée d'Août pour commencer, mais aussi sur le terrain toute l'année en rencontrant les stagiaires à l'ESPE chaque semaine, et en les accompagnant lors de leurs démarches auprès de l'administration quand cela est nécessaire.

Prochain rendez-vous pour les réunions mutations les Vendredi 25 Mars et 01 Avril de Midi à 14H, Salle 302 Bat E, afin de réussir au mieux les mutations intra-académiques.

Jérôme Jolivet

# Mouvement Intra 2016

---

## Important

Nous invitons les collègues qui participent au mouvement intra 2016 à visiter régulièrement notre [Espace Mutations](#) pour avoir les informations nécessaires. Et comme chaque année nos commissaires paritaires seront mobilisés pour vous aider à construire votre projet de mutation. Vous y trouverez le guide intra académique ainsi que les barres d'entrée définitives.

## Dates importantes à retenir :

- Les postes vacants et les postes spécifiques (vacants ou non) seront visibles du 25 mars 2016 à 08h00 au 4 avril 2016 à 12h00
- La saisie des vœux de mutation intra-académique devra se faire entre le 24 mars 2016 à 12h00 et le 4 avril 2016 à 12h00

## Planning des réunions :

- **Le Jeudi 24 mars 2016 de 14h à 18h.**  
Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le Vendredi 25 mars 2016 de 12h à 14h.**  
ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac / Sale E 302
- **Le Vendredi 25 mars 2016 de .9h à 12h30.**  
LP AMBROISE CROIZAT 92 avenue Marcel Paul 40220 TARNOS
- **Le mardi 29 mars de 14h à 18 h:**  
LP MARCEL DASSAULT 3 rue Chateaubriand 33695 MERIGNAC
- **Le mercredi 30 mars 2016 de 14h à 18 h:**  
Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 18h :**  
LPO Métiers de la Plasturgie Val de Garonne 22 rue Ejea de Los Caballeros 47207 MARMANDE. **Cette réunion est maintenue car le calendrier est serré, donc manifestations le matin et RDV à Marmande l'après midi.**
- **Le vendredi 1 avril 2016 de 12h à 14h :**  
ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac / Sale E 302

## Café pédagogique : Pour Prepexam, tous les bacs ne se valent pas !

---

" La base de données des examens (Prepexam) propose l'accès en ligne à des sujets des baccalauréats général, technologique et professionnel. Ces annales doivent permettre une meilleure préparation des candidats aux examens. Elles ont également vocation à accompagner les professeurs tout au long de l'année." Mis en avant de façon régulière par le ministère, le service Prepexam reste hyper sélectif. Seules les épreuves des bacs généraux sont accessibles, contrairement à ce qui est indiqué sur le site. Tous les bacs ne se valent pas...

## **Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 14 mars 2016 : la FSU est mobilisée pour défendre l'enseignement professionnel public.**

---

**Ce CSE a été réuni pour donner un avis concernant le volet formation professionnelle de la loi El khomri. Ci-dessous, les points essentiels défendus par la FSU :**

- L'extension de la scolarité obligatoire à 18 ans, permettant de former des citoyens éclairés, qui puissent réussir leur vie personnelle, sociale et professionnelle. A l'issue du collège, les jeunes doivent pouvoir poursuivre leur scolarité au lycée pour obtenir une qualification de niveau IV et pour ceux qui en font le projet, doivent pouvoir accéder à une formation supérieure de qualité.
  - Au lieu de créer les conditions d'une formation générale de qualité sur tout le territoire, le gouvernement continue d'inscrire son action dans une volonté de développer l'apprentissage, solution qui ne fonctionne pas, les chiffres le montrent.
  - Contre le projet de loi « El khomri » prévoit, entre autre, de diminuer encore la taxe d'apprentissage versée aux lycées en étendant l'éligibilité de certains établissements privés à la part « hors quota », alors que ces établissements publics ont déjà perdu en moyens 30 % du montant de la taxe d'apprentissage suite à la dernière réforme de celle-ci.
- Contre l'augmentation de la durée de travail des apprentis mineurs

La diminution de la durée de l'expérience requise de 3 à 1 an et englobant les périodes de formation initiale et continue en milieu professionnel ne permettra pas de développer la VAE. Bien au contraire, cette disposition est dangereuse notamment pour les jeunes engagés en formation continue. Elle est aussi dangereuse pour la qualité de formation professionnelle qui leur est dispensée.

Avec d'autres dispositions qui sont mise en place (article 33 de la loi sur le contrat de professionnalisation, introduction des blocs de compétences), cette loi risque d'aboutir à moins de formation professionnelle pour de nombreux jeunes sans qualification. Elle est en contradiction avec les principes d'élévation du niveau de qualification et d'obtention par tous les jeunes à minima d'un niveau V de qualification inscrits dans la loi de Refondation de l'école.

Au lieu de conforter les droits des travailleurs, c'est la mise en place de formation professionnelle à minima et la précarité qui sera proposée aux plus fragiles d'entre eux, et en particulier aux jeunes. Même l'engagement citoyen prend des allures de travail dissimulé.

### **Loi travail :**

**Vous pouvez aussi trouver sur le site de la FSU, le CP de notre fédération ainsi qu'une note sur ce projet de loi :**

**<http://fsu.fr/Loi-Travail-un-projet-inacceptable.html>**